



Mairie de Saint Léons

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 Octobre 2019

Présent(e)s :

Mme Muriel SEIGNON

Mrs Jean-Michel ARNAL, Hubert SEITER, Jean-Louis BLANC, Edouard SIGAUD,
Vincent GALTIER

Absent(e)s : Cédric COUFFINHAL, Béatrice VIALARET-GRECK (excusée), Philippe GAL

Les délibérations sont présidées par le Maire Hubert SEITER

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARNAL

Toutes les délibérations sont approuvées à l'unanimité des membres présents autorisés à participer aux votes.

1. Adoption des Rapports annuels (RPOS) sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable et d'assainissement collectif 2018.

Après présentation par le Maire les rapports sont adoptés.

Le Conseil décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA)

2. Adressage des écarts de la commune.

Cette opération étant achevée dans le centre bourg, le Conseil décide, sur proposition du Maire, de compléter l'attribution de noms de voies et de numéros d'habitations à l'ensemble des hameaux et autres écarts de la commune.

L'opération sera accompagnée par le Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie des Collectivités et établissements publics de l'Aveyron (SMICA).

3. Indemnités de fonction allouée à un conseiller titulaire d'une délégation.

Sur proposition du Maire le Conseil approuve unanimement l'allocation d'une indemnité de fonction à Mr Jean-Michel Arnal, délégué à l'éclairage public par arrêté municipal en date du 27 août 2019.

4. Modification de la délibération du 17 Juillet 2019 relative au renouvellement de la Convention de mise à disposition du sous-sol de l'Espace Jean-Henri Fabre.

Après entente avec la SAEML Micropolis la modification porte sur la date d'arrivée à échéance désormais fixée au 31 Décembre 2021.

5. Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement INSEE de la population.

Le Maire informe que l'enquête de recensement quinquennal INSEE de la population de Saint-Léons sera effectuée du 16 Janvier au 15 Février 2020.

Et demande au Conseil de l'autoriser à désigner un coordonnateur d'enquête.

6. Création d'emploi d'agent recenseur

Le Maire rappelle que l'opération de recensement nécessite la création d'emploi d'un agent recenseur.

Et demande au Conseil de l'autoriser à créer cet emploi.

7. Attribution du marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la régularisation administrative des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine et la mise en place des périmètres de protection des captages.

Le Maire propose, au vu des critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation, d'attribuer le marché à l'entreprise CALLIGEE pour un montant total de 50 900 € HT.

Et demande au Conseil de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce marché.

8. Attribution du marché « Réalisation d'un mur de soutènement et aménagement du carrefour entre la RD 529 et le centre bourg ».

Le Maire propose, au vu des offres présentées, d'attribuer le marché à l'entreprise CONTE Fils TP pour un montant total de 146 767,00 € HT.

Et demande au Conseil de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce marché.

9. Instauration et fixation des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps.

Ce dispositif, ouvert aux agents territoriaux de la commune, permet de prendre les congés au titre du Compte Epargne Temps (CET), de demander une indemnisation de ceux-ci ou une prise en compte du régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP).

Le Maire propose au Conseil d'instaurer ce dispositif.

10. Cession à Monsieur Jean-Jacques Théron d'une partie de la parcelle communale AK 307.

Le Maire expose :

La parcelle AK 307, propriété privée de la commune, jouxte la parcelle AK 602, propriété des héritiers de feu Mr Robert Théron.

Mr Jean-Jacques Théron souhaite acquérir la partie de ladite parcelle située au droit de la propriété des héritiers Théron, soit une surface de 1330 m².

Et propose :

- D'accéder à la demande de Monsieur Théron
- Vu que la parcelle AK 307, ancien chemin rural aujourd'hui déclassé, présente une qualité de sol médiocre,
- De fixer le prix du m² à 0,50 €, soit 665 € pour 1330 m²

Etant entendu que les frais d'arpentage et d'actes notariés sont à la charge du demandeur.

11. Cession à Madame Michelle Vallet d'une partie de la parcelle communale AK 307.

Le Maire expose :

La parcelle AK 307, propriété privée de la commune, jouxte la parcelle AK 603, propriété de Madame Michelle Vallet

Mme Vallet souhaite acquérir la partie de ladite parcelle située au droit de sa propriété, soit une surface de 1600 m².

Et propose :

- D'accéder à la demande de Madame Vallet
- Vu que la parcelle AK 307, ancien chemin rural aujourd'hui déclassé, présente une qualité de sol médiocre,
- De fixer le prix du m² à 0,50 €, soit 800 € pour 1600 m²

Etant entendu que les frais d'arpentage et d'actes notariés sont à la charge de la demanderesse.

12. Subvention exceptionnelle à l'association Léons'Bouge.

Le Maire propose d'allouer à l'association Léons'Bouge une subvention exceptionnelle de 100 €.

Madame Muriel Seignon, présidente de l'association, ne participe pas au vote.

13. Modification de la délibération du 17/07/2019 cession de la parcelle AE 711.

A la demande de Mr Jean-François Delmas le Conseil accepte de revoir le prix de cession proposé lors du Conseil du 17/07/2019 étant entendu que :

- le prix précédemment perçu pour des parcelles équivalentes était de 8 €/m²
- le sol de la parcelle AE 711 est de qualité médiocre.

Et accepte sur proposition du Maire de fixer à 6 €/m² le prix de cession de ladite parcelle, soit au total 1122 €.

14. Autorisation accordée au Maire pour ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation de portions de chemins ruraux et d'espaces publics.

Le Maire rappelle au Conseil que l'aliénation de chemins ruraux et d'espaces publics de la commune nécessite l'ouverture d'une enquête publique.

Et propose de désigner Monsieur Jean-Claude Gineste, agréementé par la Préfecture, commissaire enquêteur.

Vu par nous, Maire de la Commune de Saint Léons,
pour être affiché le 19 Octobre 2019

Hubert SEITER

